



**HAL**  
open science

# Les “petites patries” et la naissance de la Troisième République. Des années décisives ? Le cas du comté de Nice, 1869-1879

Henri Courrière

► **To cite this version:**

Henri Courrière. Les “petites patries” et la naissance de la Troisième République. Des années décisives ? Le cas du comté de Nice, 1869-1879. ALLORANT Pierre, BADIER Walter, GARRIGUES Jean (dir.). Les Dix décisives. 1869-1879, Presses Universitaires de Rennes, 2022, 978-2-7535-8386-3. hal-04643327

**HAL Id: hal-04643327**

**<https://hal.science/hal-04643327>**

Submitted on 10 Jul 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Les « petites patries » et la naissance de la Troisième République. Des années décisives ? Le cas du comté de Nice, 1869-1879**

Henri COURRIERE, docteur en histoire, chercheur associé au CMMC (Université Côte d'Azur).

In ALLORANT Pierre, BADIER Walter, GARRIGUES Jean (dir.), *Les Dix décisives. 1869-1879*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022, p. 193-206.

Dans un ouvrage récent, Olivier Grenouilleau a rappelé que la construction des identités locales ne s'est pas faite, en France, contre mais parallèlement à la construction de l'identité nationale<sup>1</sup>. Pourtant, différentes études signalent des tensions régionalistes ou provincialistes au cours des années 1870, en Bretagne ou en Savoie notamment<sup>2</sup>, tensions qui semblent disparaître aussi rapidement qu'elles sont apparues, et qui invitent à se demander comment la Troisième République naissante a gérée la question des petites patries durant cette décennie, alors que la doctrine des républicains à ce sujet est en cours d'évolution, entre le Programme de Nancy (1865), appelant la décentralisation, soutenu par Jules Ferry, et les discours de Romans (Gambetta, 18 septembre 1878) et de Bordeaux (Ferry, 30 août 1885), tous deux favorables à un Etat centralisé<sup>3</sup>.

Dans cette optique, le comté de Nice constitue un cas atypique, et donc riche d'enseignements. D'abord territoire provençal, il est rattaché à la Savoie en 1388, et s'italianise progressivement à l'époque moderne au sein du royaume de Piémont-Sardaigne. Annexé brièvement à la France sous Louis XIV, puis de 1792 à 1814, le comté est un espace frontalier, où les influences françaises et italiennes se côtoient et s'entremêlent. En 1860, lorsqu'il est rattaché définitivement à la France, l'identité locale, à Nice, est ambivalente au point de vue national. L'arrondissement de Grasse est détaché du département du Var pour faciliter la francisation du comté, avec lequel il forme le département des Alpes-Maritimes. Après l'annexion, de nombreux Français « d'outre-Var » s'installent dans l'ancien comté et participent également à sa francisation.

L'identité locale est, par ailleurs, fortement revendiquée par une partie non négligeable des élites et de la population. Comme dans de nombreuses autres villes d'Italie et du Sud de la France, il existe en

---

<sup>1</sup> GRENOUILLEAU Olivier, *Nos petites patries. Identités régionales et Etat central en France, des origines à nos jours*, Paris, Gallimard, 2019, p. 115, 119. C'est également la thèse défendue par la plupart des ouvrages consacrés à cette question : MACHELON Jean-Pierre, « La Troisième République (jusqu'à la Grande Guerre) », in FOUGERE Louis, MACHELON Jean-Pierre, MONNIER François (dir.), *Les communes et le pouvoir. Histoire politique des communes françaises de 1789 à nos jours*, Paris, PUF, 2002, p. 351-441 ; GEORGE Jocelyne, *Paris province, de la Révolution à la mondialisation*, Paris, Fayard, 1998 ; CHANET Jean-François, *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier, 1996 ; THIESSE Anne-Marie, *Ecrire la France. Le mouvement littéraire régionaliste de langue française entre la Belle Epoque et la Libération*, Paris, PUF, 1991.

<sup>2</sup> TANGUY Jean-François « La Bretagne entre conquête républicaine et intégration nationale, 1870-1914 », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 111, 2004, n°4, p.76 ; LOVIE Jacques, *La Savoie dans la vie française de 1860 à 1875*, Paris, PUF, 1963, p. 490.

<sup>3</sup> BARRAL Pierre, *Les fondateurs de la Troisième République*, Paris, Armand Colin, 1968, p. 312-320.

effet à Nice un fort patriotisme municipal, très attaché aux « libertés locales » et aux particularités régionales, que l'on désigne sous le terme de particularisme, de localisme ou de campanilisme, voire de « nissardisme ». C'est justement au cours des années 1870 qu'émerge un véritable « parti niçois », émanation de ce courant, qui rassemble des personnes de différentes sensibilité politiques, partageant le même attachement à la ville et à la petite patrie, ainsi que la même opposition à l'ingérence des « Français d'outre-Var » dans les affaires de la cité. Certains de ses membres, mais pas tous, désirent ou envisagent le retour du comté à l'Italie<sup>4</sup>.

Il s'agira dès lors, ici, de se demander en quoi les années 1869-1879 sont une décennie décisive, à la fois pour la républicanisation, l'acceptation de la République et la construction de l'identité locale dans le comté de Nice, mais aussi pour l'acceptation – ou non - de la petite patrie et des spécificités locales par le régime tertio-républicain. Nous essaierons également de comprendre comment l'attachement à la petite patrie a pu faciliter ou, à l'inverse, contrarier, l'avènement de la République dans les années 1870. Nous nous demanderons enfin dans quelle mesure se joue au cours de ces années une certaine forme de compromis entre des élites locales, soucieuses de conserver leurs intérêts ainsi qu'une certaine autonomie, et une administration républicaine d'abord très jacobine, puis davantage tolérante envers les identités et certaines particularités locales.

Dans cette optique, trois périodes successives peuvent être distinguées. De 1869 à 1871, tout d'abord, le parti niçois prend son essor puis se heurte à l'administration républicaine. Dans un second temps, de 1871 à 1875, il rencontre un certain nombre de succès électoraux et parvient, notamment, à s'emparer de la mairie de Nice. Dans un troisième temps, enfin, à partir de 1875/1876, le parti niçois entre en crise, tandis qu'émerge un nouveau courant, voire une nouvelle culture politique locale, qui parvient à concilier République et petite patrie.

## **La petite patrie niçoise entre Empire et République, 1869-1871**

### ***La petite patrie et le Second Empire***

Après avoir connu un certain développement lors de l'annexion, les revendications particularistes connaissent un nouvel essor à la fin des années 1860, principalement à l'approche des élections et alors que, dans le reste de la France, les idées décentralisatrices ou provincialistes ont le vent en poupe<sup>5</sup>. En 1868 et 1869, à l'occasion d'élections législatives, plusieurs partisans du député-maire de

---

<sup>4</sup> COURRIERE Henri, *Le comté de Nice et la France. Histoire politique d'une intégration, 1860-1879*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

<sup>5</sup> CORBIN Alain, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot. Sur les traces d'un inconnu. 1798-1876*, Paris, Flammarion, 1998, p. 98-99 ; CONSTANT Émilien, « Fédéralisme ou décentralisation ? La quête des libertés locales vue d'un département méridional, le Var. 1869-1871 », in *Les fédéralismes. Réalités et représentations, 1789-1874*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1995, p. 403-412 ; HAZAREESINGH Sudhir, *La Saint-Napoléon. Quand le 14 Juillet se fêtait le 15 Aout*, Paris, Tallandier, 2007, p. 58 ; FOUGERE Louis, MACHELON Jean-Pierre, MONNIER François (dir.), *Les communes et le pouvoir. Histoire politique des communes françaises de 1789 à nos jours*, op. cit., p. 326-327 ; GRENOUILLEAU Olivier, *Nos petites patries*, op. cit., p. 140-141 ; BASDEVANT-GAUDEMET Brigitte, *La Commission de décentralisation de 1870. Contribution à l'étude de la décentralisation en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1973.

Nice François Malausséna, un conservateur modéré rallié au bonapartisme, utilisent ainsi des arguments localistes pour appeler à voter en faveur de leur candidat. L'hebdomadaire satirique *La Mensoneghiera*, rédigé en français et en dialecte niçois, dénonce par exemple un « courant venu du dehors, ne tendant rien moins qu'à absorber l'esprit local, à oblitérer le respect de nos mœurs et de nos coutumes, à proscrire notre langage, à détruire et dénaturer les traditions de notre belle histoire »<sup>6</sup>, avant d'appeler à voter pour le député-maire sortant.

En l'absence de parti bonapartiste « français », le régime s'appuie essentiellement sur des notables locaux conservateurs ralliés à l'Empire et la préfecture se trouve relativement impuissante face à l'essor du particularisme. Elle préfère dès lors ménager le campanilisme niçois afin de satisfaire les élites locales et de contrer le développement du parti républicain, qui essaie de se rapprocher des partisans de Garibaldi.

Les républicains « français », de leur côté, s'emparent tout d'abord de ce sujet afin d'attaquer le régime impérial, en accusant l'administration d'être responsable, par sa politique, de la mauvaise intégration du comté de Nice à la France et de la division persistante de la population entre « Niçois » et « Français »<sup>7</sup>. Dans un second temps, et alors que les contestations contre l'Empire prennent de l'ampleur, les républicains se rapprochent des libéraux et des garibaldiens niçois, notamment en mai et en juin 1870, à l'occasion du plébiscite et des élections cantonales<sup>8</sup>. Ce rapprochement est un succès et les résultats des élections sont décevants pour la préfecture, comme pour la municipalité<sup>9</sup>.

A l'approche des élections municipales, le maire choisit par conséquent d'accentuer son discours particulariste, à l'aide d'un Comité Niçois<sup>10</sup>, nouvellement créé, qui se donne pour but d'« écarter des élections municipales toute ingérence étrangère à la localité » et proclame l'attachement des Niçois à « l'autonomie de [leur] pays »<sup>11</sup>. Le maire s'appuie également sur un nouveau quotidien, *L'Indépendant de Nice*, au discours violemment particulariste<sup>12</sup>, critiquant l'autoritarisme impérial et « français », réclamant la diminution des pouvoirs du préfet et l'extension des libertés municipales, dénonçant l'absence de Niçois au sein de l'administration et revendiquant enfin une certaine italianité de la population locale. Les élections municipales sont un succès pour Malausséna, qui est réélu dès le premier tour. Les conseillers municipaux « français », de naissance ou d'opinion, ont été écartés de la municipalité. C'est dans ce contexte particulier, d'affirmation de la petite patrie, d'exclusion des Français d'outre Var et de contestation de l'Etat, que la Troisième République est proclamée.

---

<sup>6</sup> *Le Mensoneghiera*, 20 mai 1869.

<sup>7</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, 2T14, *Le Phare du Littoral*, 12 janvier 1868.

<sup>8</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, 3M164, rapport du commissaire de police de Menton au préfet, 3 mai 1870 ; rapport du commissaire de police de Menton au préfet, 5 mai 1870 ; affiche du Comité central démocratique de Nice, sans date.

<sup>9</sup> Arch. Nat., F/1bI/230 ; Arch. Nat., F/1cIII/Alpes-Maritimes, nouveau département/1, rapport du 7 juin 1870.

<sup>10</sup> Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 2U1/191, invitation imprimée du Comité Niçois à une réunion concernant les élections municipales, sd.

<sup>11</sup> Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 2U1/191, placard du Comité Niçois, 6 juillet 1870.

<sup>12</sup> Arch. Nat., F/18/435/A, dossier Indépendant de Nice, *L'Indépendant de Nice*, 26-27 juin 1870.

### *La petite patrie et la Défense nationale*

Sous la Défense nationale, les relations entre la petite patrie et la République sont difficiles. Un nouveau « Comité Niçois » se constitue tout d'abord, en vue des élections municipales, et affiche sa sympathie envers l'Italie<sup>13</sup>, semblant même réclamer, ou du moins envisager, le retour du comté à sa « patrie d'origine »<sup>14</sup>. Un nouveau quotidien, publié à Nice en langue italienne, *Il Diritto di Nizza*, devient le porte-parole de ce parti « italo-niçois »<sup>15</sup>. Il dénonce la domination de « l'élément hétérogène » et critique les mesures prises par l'administration républicaine<sup>16</sup>. Le Comité niçois rassemble des tendances politiques très diverses, de gauche et de droite, garibaldiens, libéraux, anciens bonapartistes ou conservateurs modérés.

La préfecture, de son côté, peine à trouver une approche adaptée. Tout d'abord bien accueillie, elle prend des mesures d'apaisement et essaie de mener une politique de conciliation entre le parti républicain et le parti niçois<sup>17</sup>. Cette approche ayant échoué, et en raison de la poursuite de la guerre, elle change brusquement de stratégie et mène ensuite une politique de fermeté face au parti niçois, accusé de séparatisme : nomination d'une nouvelle commission municipale, désarmement de la garde nationale, expulsion de personnes accusées d'être des agents italiens, etc.<sup>18</sup>. Autant de mesures autoritaires, qui heurtent les notables libéraux et une partie de la population.

La situation se tend progressivement, notamment en raison de la multiplication de rumeurs, fréquentes en temps de guerre, affirmant que des troupes italiennes se dirigent vers Nice, ou qu'un complot italien se trame dans la ville pour provoquer un soulèvement séparatiste. Ce climat d'inquiétude est aggravé par les représentations italianophobes et anti-méridionales présentes chez certains agents de l'administration.

Les élections législatives de février 1871 marquent l'acmé des tensions. Trois des quatre candidats présentés par le Comité niçois (Giuseppe Garibaldi, Louis Piccon et Constantin Bergondi) sont en effet élus. Le soir des résultats, au cours des manifestations de joie qui éclatent à Nice, des cris favorables à l'Italie sont poussés. Le lendemain, le préfet suspend le *Diritto di Nizza* et fait procéder à une perquisition dans les locaux du journal, déclenchant ainsi une journée d'émeutes dans la vieille-ville. Le lendemain, l'arrestation de plusieurs individus considérés comme meneurs déclenche une

---

<sup>13</sup> IVAN Mark, *Le séparatisme à Nice (de 1860 à 1874)*, Nice, Verani, 1874, p. 87. Il s'agit d'un recueil d'articles publiés par Mark Ivan (pseudonyme d'Henri Mouttet) dans le journal radical *L'Ordre Social*, publié à Nice.

<sup>14</sup> *Journal de Nice*, 24 septembre 1870 ; *Journal de Nice*, 27 septembre 1870 ; Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 2U1/191, rapport du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, 21 février 1871 ; IVAN Mark, *Le séparatisme à Nice (de 1860 à 1874)*, op. cit., p. 88.

<sup>15</sup> Arch. dép. des Alpes-Maritimes, 2T10, rapport au préfet, 15 octobre 1870. Sur le *Diritto di Nizza*, qui devient ensuite le *Pensiero di Nizza*, cf. MASSOT Mireille, « L'intégration de Nice à la République française à travers le *Pensiero di Nizza*, 1870-1895 », in *Les Alpes-Maritimes, 1860-1914. Intégration et particularismes*, Nice, Serre, 1988, p. 347-357, ainsi que MILZA Pierre, *Français et Italiens à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Aux origines du rapprochement franco-italien de 1900-1902*, Rome, École française de Rome, 1981.

<sup>16</sup> *Il Diritto di Nizza*, 6 novembre 1870.

<sup>17</sup> *Journal de Nice*, 23 septembre 1870.

<sup>18</sup> *Journal de Nice*, 21 septembre 1870.

seconde journée de troubles. Le calme ne revient que le 11 février. Le *Diritto* reprend sa publication sous le titre de *Pensiero di Nizza*.

Ces trois journées éloignent durablement de nombreux habitants du parti républicain et de l'administration républicaine. Elles renforcent le sentiment local chez les notables, ainsi que l'idée selon laquelle Nice serait la victime de fonctionnaires brutaux et arrogants, ignorant ou méprisant les spécificités locales, notamment la question de l'attachement à la langue italienne<sup>19</sup>. Lorsque cesse le gouvernement de Défense nationale, la République française paraît, à Nice, fortement compromise. De 1871 à 1875, pourtant, le comté entame une progressive républicanisation.

### **L'intégration à la République conservatrice, 1871-1875**

#### ***Le parti niçois, de Thiers à l'Ordre moral***

De 1871 à 1875, le parti niçois connaît de profondes mutations. L'appartenance à la France est, tout d'abord, peu à peu acceptée, sans doute par réalisme et en raison de la position très claire de l'Italie, qui ne souhaite pas encourager les séparatistes. Dès mars 1871, le parti niçois renonce ainsi officiellement au séparatisme, c'est-à-dire au retour immédiat à l'Italie, mais il revendique néanmoins encore la révision du plébiscite de 1860<sup>20</sup>. C'est ce que font les deux candidats du Comité niçois lors des élections complémentaires de juillet 1871, dans une profession de foi publiée en langue italienne dans le *Pensiero di Nizza*<sup>21</sup>.

Sur le plan électoral, le parti niçois remporte un certain nombre de succès, qui doivent cependant être nuancés. Ainsi, aux élections municipales d'avril-mai 1871, tous les candidats soutenus par le Comité niçois et le *Pensiero* sont élus, mais l'abstention atteint 71 %. En juillet 1871 et en 1874, les deux candidats du parti niçois arrivent en tête dans le comté de Nice mais sont battus par leurs adversaires républicains, qui sont élus grâce aux voix de l'arrondissement de Grasse. Aux élections municipales de 1874, enfin, la municipalité Auguste Raynaud est réélue, mais l'abstention atteint 62 %.

La municipalité niçoise mène une politique conforme à ses tendances particularistes et pro-italiennes. Le conseil municipal fait preuve d'une franche hostilité à l'égard du préfet<sup>22</sup>. De nombreux natifs de la ville, de tendance particulariste, sont embauchés comme employés municipaux au détriment de « Français » ou de « Niçois de tendance française », l'enseignement de la langue italienne est encouragé, le Théâtre italien est subventionné et un portrait de Garibaldi est commandé pour être placé, avec celui de Catherine Ségurane, la « Jeanne Hachette niçoise », dans la salle des délibérations du conseil<sup>23</sup>.

---

<sup>19</sup> COURRIERE Henri, « Les troubles de février 1871 à Nice. Entre particularisme, séparatisme et République », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 74, 2007, p. 179-208.

<sup>20</sup> *Il Pensiero di Nizza*, 30 marzo 1871.

<sup>21</sup> *Il Pensiero di Nizza*, 22 giugno 1871.

<sup>22</sup> *Le Phare du Littoral*, 12 février 1872 ; *Le Phare du Littoral*, 22 février 1872.

<sup>23</sup> IVAN Mark, *Le séparatisme à Nice*, op. cit., p. 225-268.

Peu à peu, cependant, en raison notamment de la pression de la presse « française » et de l'action de l'administration préfectorale, l'évocation de la possibilité d'un retour de Nice à l'Italie devient taboue. En 1874, le député Louis Piccon doit ainsi démissionner pour avoir, dans un discours, comparé Nice à Iphigénie et espéré un retour de la ville à sa patrie d'origine<sup>24</sup>. La revendication d'un lien privilégié avec l'Italie demeure, mais s'exprime avec moins de virulence. En 1874, dans leur profession de foi, publiée en français, les candidats niçois Joseph Durandy et Eugène Roissard de Bellet déclarent ainsi qu'ils ont « conservé des sympathies » pour l'Italie et estiment que demander plus aux Niçois qui, « dans leur jeunesse, ont considéré l'Italie comme leur patrie », serait excessif<sup>25</sup>.

L'accusation de séparatisme est en même temps fermement rejetée par les élus locaux et les membres du parti niçois, comme par le *Pensiero*<sup>26</sup>. La conscience de l'importance de l'image de la ville pour l'activité touristique joue, ici, un rôle majeur<sup>27</sup>.

Le parti niçois, enfin, s'ancre de plus en plus clairement à droite, tout en se francisant. En 1874, les deux candidats du comité niçois sont des conservateurs : Joseph Durandy, bonapartiste, et Eugène Roissard de Bellet, conservateur libéral, qui s'engagent à soutenir Mac-Mahon<sup>28</sup>. Dans leur profession de foi, publiée en français, toute allusion à Garibaldi, à la démocratie ou à la République, a complètement disparu. Les deux candidats sont, en outre, soutenus par la préfecture.

### *Les relations avec la préfecture*

L'administration préfectorale, après les troubles de février 1871, parvient, peu à peu à définir une stratégie appropriée. Un nouveau préfet, Oscar Salvetat, nommé en mars 1871, essaie tout d'abord de mener, lui aussi, une politique de « conciliation » et de rapprocher les libéraux niçois des républicains français<sup>29</sup>. Cette approche échoue cependant en raison de l'hostilité, très forte, de la municipalité à son égard et, le 5 juillet 1871, le préfet est nommé dans les Bouches-du-Rhône.

Le nouveau représentant de l'Etat, le marquis Raymond de Villeneuve-Bargemon, orléaniste, parvient à se rapprocher de la municipalité, dont il partage les opinions libérales-conservatrices. Le conseil municipal, qui souffre de divisions et d'un certain manque de légitimité dû au taux de participation peu élevé du scrutin, décide de se rapprocher du nouveau préfet. Ce dernier entreprend de son côté de mettre en œuvre ce qu'il appelle lui-même une « politique d'apaisement et de conciliation »<sup>30</sup>. Les relations s'améliorent entre la mairie et la préfecture<sup>31</sup>.

---

<sup>24</sup> *Le Phare du Littoral*, 22 avril 1874, 23 avril 1874 ; Arch. dép. des Alpes-Maritimes, 1M349, lettre d'Auguste Raynaud au préfet, 25 août 1874.

<sup>25</sup> *Il Pensiero di Nizza*, 11 ottobre 1874.

<sup>26</sup> *Journal de Nice*, 11 juillet 1871 : *Le Phare du Littoral*, 13 juillet 1871.

<sup>27</sup> Arch. dép. des Alpes-Maritimes, 1M350, pétition au préfet, 14 juillet 1871 ; *Le Phare du Littoral*, 25 octobre 1871.

<sup>28</sup> *Il Pensiero di Nizza*, 11 ottobre 1874.

<sup>29</sup> IVAN Mark, *Le séparatisme à Nice*, op. cit., p. 170-171.

<sup>30</sup> Arch. Nat., F/1bII/Alpes-Maritimes/3, rapport du préfet au ministre de l'Intérieur, 23 juillet 1871.

<sup>31</sup> *Le Phare du Littoral*, 19 juillet 1871.

Cette dernière fait preuve de prudence dans sa lutte contre les tendances les plus italiennes du parti niçois. De nombreux représentants de l'État accusent ainsi le *Pensiero* d'être responsable des tendances « séparatistes » de la population niçoise, mais le préfet estime qu'interdire le journal ne ferait qu'aggraver la situation, et déconseille au ministre de prendre cette mesure<sup>32</sup>. Les fonctionnaires soupçonnés de « séparatisme », en revanche, sont révoqués<sup>33</sup>.

Sous l'Ordre moral, la préfecture s'appuie, de plus en plus nettement, sur le parti niçois contre les républicains du département. En même temps, elle se montre également plus ferme qu'auparavant envers les revendications d'italianité, afin de ne pas être accusée, par la presse républicaine, de tolérer le « séparatisme »<sup>34</sup>.

La marge de manœuvre de la préfecture est cependant assez étroite et le préfet est parfois contraint de nommer, faute d'autres possibilités, des maires appartenant à des familles ayant la réputation d'être plutôt hostiles à la France<sup>35</sup>.

Le parti niçois étant soutenu par l'administration et le parti républicain se trouvant dans l'opposition, le particularisme redevient, comme sous le Second Empire, un enjeu politique fort entre l'administration conservatrice et la presse républicaine. La préfecture accuse ainsi les journaux républicains d'entretenir la division entre Français et Niçois par ses polémiques et ses attaques. En retour, les journaux républicains accusent le préfet de soutenir un mouvement et une municipalité qualifiés de « séparatistes » ou de pro-italiennes.

### ***Les rivalités avec le parti républicain***

Au cours de cette période, les républicains français peinent à trouver leur place. D'un côté, le parti républicain critique violemment la préfecture, la municipalité de Nice et le *Pensiero*, tous accusés d'être séparatistes. En même temps, il s'efforce de se rapprocher des libéraux et des garibaldiens niçois, ou de tenir compte de certaines de leurs revendications, en leur assurant que la République répondra à leur demande de décentralisation et de respect des « libertés municipales »<sup>36</sup>.

Les républicains radicaux critiquent violemment le rapprochement survenu entre le préfet Villeneuve-Bargemon et la municipalité Raynaud<sup>37</sup>, accusant le préfet de faire alliance avec les « monarchistes » italiens afin de lutter contre les républicains français<sup>38</sup>. Ils s'efforcent ainsi de

---

<sup>32</sup> Arch. dép. des Alpes-Maritimes, 2T17, rapport du préfet au ministre en réponse à la lettre du 28 février 1873, sd.

<sup>33</sup> Arch. dép. des Alpes-Maritimes, 1M349, rapport du préfet au ministre de l'Intérieur, 4 octobre 1871.

<sup>34</sup> Arch. dép. des Alpes-Maritimes, 2T17, arrêté préfectoral du 31 octobre 1873 ; *Le Phare du Littoral*, 2 novembre 1873, 5 novembre 1873 ; Arch. dép. des Alpes-Maritimes, 1M349, rapport du commissaire central de Nice au préfet, 16 août 1875 ; Arch. dép. des Alpes-Maritimes, 1M349, rapport du commissaire central de Nice au préfet, 2 mars 1876.

<sup>35</sup> Arch. Nat., F/1bII/Alpes-Maritimes/3, rapport du préfet, 1874.

<sup>36</sup> *Le Phare du Littoral*, 23 juin 1871.

<sup>37</sup> IVAN Mark, *Le séparatisme à Nice*, op. cit., p. 225-227 ; p. 233.

<sup>38</sup> IVAN Mark, *Le séparatisme à Nice*, op. cit., p. 254-255.



discréditer l'action du préfet en l'assimilant à une politique antipatriotique, discours classique de la gauche républicaine des années 1870<sup>39</sup>.

Les républicains essaient également d'améliorer leur organisation tout en trouvant des appuis locaux. Lors des élections complémentaires de juillet 1871, ils parviennent ainsi, pour la première fois, à s'entendre sur deux candidats : Fortuné Maure, qui doit représenter l'arrondissement de Grasse, et pour le comté de Nice, Henri Lefèvre, bien que ce dernier ne soit pas originaire du comté. Les deux candidats sont élus grâce aux voix de l'arrondissement de Grasse, mais ils obtiennent des résultats non négligeables dans l'ancien comté et à Nice même, signe que le parti républicain « français » y progresse.

Pour les élections législatives de 1874, les républicains parviennent à nouveau à s'entendre sur deux noms : Léon Chiris pour l'arrondissement de Grasse et Gaspard Médecin, maire de Menton, pour celui de Nice. Menton, qui appartenait à la principauté de Monaco, n'a cependant jamais fait partie du comté, et les républicains ne sont donc toujours pas parvenu à trouver un candidat « véritablement » niçois. Les deux candidats sont élus, comme en 1871, grâce aux voix de l'arrondissement de Grasse.

Après le scrutin, et malgré la victoire des candidats qu'elle soutenait, la presse républicaine s'en prend violemment à la préfecture, accusé de soutenir une « coterie anti-française » et appelle le gouvernement à remédier à la « honteuse situation faite aux Français d'outre-Var » dans le comté de Nice<sup>40</sup>. La polémique porte ses fruits et le préfet Villeuve-Bargemon est remplacé par Albert Decrais, en novembre 1874.

C'est au cours de cette période qu'un premier rapprochement entre républicains français et niçois se produit, à l'approche des élections législatives de juillet 1871, lorsqu'est fondé un Comité démocratique Niçois, exclusivement composé « d'éléments niçois »<sup>41</sup>, de tendance garibaldienne mais soutenant la République française et s'opposant au parti niçois conservateur de Raynaud. Le 30 juin, ce comité publie un manifeste, en français et en italien, intitulé « Ubi libertas ibi patria » (Là où est la liberté, là est la patrie), dans lequel il proclame la légitimité des « sentiments d'affection » et des « sympathies » des Niçois pour l'Italie<sup>42</sup> tout en soulignant que l'idée de République universelle doit prévaloir sur toute autre considération et en rappelant que Garibaldi lui-même a appelé à soutenir la République française. Le comité s'engage à soutenir la République, mais il précise néanmoins qu'il ne soutiendra que des candidats s'engageant à se démettre de leur mandat et à déclarer « que les électeurs niçois entendent reprendre leur liberté d'action » si l'Assemblée nationale décidait de changer la forme du gouvernement. L'appartenance à la France est ainsi conditionnée au maintien de la République. Après quelques tensions, le comité décide de soutenir le candidat des « républicains français », Henri Lefèvre. Le Comité démocratique niçois place ainsi la question de la République avant celle de la nationalité

---

<sup>39</sup> DARRIULAT Philippe, *Les Patriotes. La gauche républicaine et la nation, 1830-1870*, Paris, Seuil, 2001.

<sup>40</sup> *Le Phare du Littoral*, 19 octobre 1874 ; *Le Phare du Littoral*, 20 octobre 1874 ; *Journal de Nice*, 21 octobre 1874.

<sup>41</sup> IVAN Mark, *Le séparatisme à Nice*, op. cit., p. 211.

<sup>42</sup> *Le Phare du Littoral*, 30 juin 1871.

mais son président, Ange Gilletta, qui transmet au préfet les statuts du comité<sup>43</sup>, précise que ce dernier a été créé pour « déjouer les intrigues du parti du désordre qui demandait la révision du plébiscite de 1860, et mettre un terme en même temps à l'agitation des esprits, cause perpétuelle de troubles dans notre ville »<sup>44</sup>. Le désir de stabilité est donc, ici, déterminant.

## **Une petite patrie francisée et républicanisée**

### ***Le tournant de 1875-1876***

En 1875-1876, un tournant est perceptible dans la républicanisation du département. L'adoption de la « constitution » du 25 février 1875 joue certainement ici un rôle majeur, en convaincant les libéraux niçois, c'est-à-dire l'aile gauche du parti niçois, que la République française, à présent bien installée, est désormais préférable à une alliance avec les conservateurs, voire au retour à une Italie qui demeure une monarchie. Les républicains « français », de leur côté, procèdent à leur tour comme les conservateurs et « particularisent » leurs pratiques en adoptant des candidatures locales, tout en modérant leurs discours jacobins.

La préfecture change également d'attitude et se montre plus ferme qu'auparavant face à la municipalité, qui est contrainte à n'embaucher que des employés de nationalité française<sup>45</sup>. La mairie, qui n'est plus en position de force, s'incline et s'oppose de moins en moins au représentant de l'Etat. Certains signes montrent par ailleurs les progrès de l'intégration à la République dans l'arrière-pays. En avril 1875, le préfet est ainsi bien accueilli à Puget-Théniers par la population et les autorités municipales, musique en tête<sup>46</sup>.

Le parti républicain, par ailleurs, se rapproche des libéraux et des garibaldiens niçois. En janvier 1876, Léon Gambetta se rend à Nice et à Cannes pour aider les républicains du département à trouver un terrain d'entente<sup>47</sup>. Une alliance est alors conclue entre les libéraux du parti niçois et les républicains français en faveur d'Alfred Borriglione, ancien ténor du Comité niçois, qui devient de facto le leader des républicains à Nice<sup>48</sup>.

Lors des élections sénatoriales de 1876, pour la première fois, deux candidats républicains affrontent deux conservateurs, chacun des deux partis prenant soin de présenter un candidat « français » et un autre « Niçois ». Les voix du parti niçois se divisent et une part d'entre elles se portent sur l'économiste libéral d'origine niçoise, Joseph Garnier dont la candidature est soutenue à la fois par les républicains français et par le *Pensiero di Nizza*<sup>49</sup>.

---

<sup>43</sup> Arch. dép. des Alpes-Maritimes, 4M294, lettre du comte Ange Gilletta au préfet, 15 juillet 1871 ; *Statuts du Comité Démocratique Niçois*, Nice, Imprimerie V.-Eugène Gauthier et C<sup>e</sup>, 1871, 6 p.

<sup>44</sup> Arch. dép. des Alpes-Maritimes, 4M294, lettre du comte Ange Gilletta de Saint-Joseph au préfet, 16 juillet 1871.

<sup>45</sup> Arch. Nat., F/1bII/Alpes-Maritimes/3, rapport du préfet au ministre de l'Intérieur, 19 octobre 1875.

<sup>46</sup> *Le Phare du Littoral*, 30 avril 1875.

<sup>47</sup> GREVY Jérôme, *La République des opportunistes, 1870-1885*, Paris, Perrin, 1998, p. 202.

<sup>48</sup> *Le Patriote Niçois*, 25 juillet 1879.

<sup>49</sup> *Il Pensiero di Nizza*, 30 gennaio 1876.

Les élections législatives de février-mars 1876 se déroulent au scrutin d'arrondissement, ce qui permet d'apaiser la situation entre le comté et l'arrondissement de Grasse<sup>50</sup>. Un arrangement est en outre vraisemblablement trouvé entre les différents partis, puisque les 4 candidats n'ont pas à affronter de compétiteur, sauf à Puget-Théniers. La campagne se caractérise par l'absence totale de polémique concernant le « séparatisme » ou la « question nationale » dans l'ancien comté de Nice.

Malgré l'absence d'enjeu, ce scrutin montre cependant les limites de la stratégie du parti niçois, qui soutient des candidats de tendances politiques opposées. Dans la circonscription de Nice-ville, il patronne ainsi Borriglione, qui est également soutenu par les républicains, mais, dans la circonscription de Nice-campagne, il soutient Roissard de Bellet, candidat des journaux conservateurs. Dans sa profession de foi, publiée en français par le *Pensiero di Nizza* et par *Le Phare du Littoral*, Borriglione proclame très clairement son adhésion à la République et ne fait aucune allusion à la révision du traité de 1860 ou à l'italianité du comté de Nice. La presse républicaine ne s'oppose pas à la candidature de Borriglione, sans appeler cependant à voter pour lui<sup>51</sup>.

L'élection de Borriglione à l'Assemblée entérine l'existence d'un parti à la fois républicain et niçois, voire d'une culture politique que l'on pourrait qualifier de « nissardo-républicaine », faite d'attachement à la République française comme à la petite patrie. En décembre 1876, Borriglione prononce ainsi à l'Assemblée nationale un discours dans lequel, après avoir rappelé que 250 volontaires niçois se sont engagés sous le drapeau de Garibaldi pendant la guerre contre la Prusse, il souligne les difficultés causées par l'annexion à la population, notamment en termes d'études et de langue<sup>52</sup>. La défense de la petite patrie niçoise ne s'oppose plus désormais à la France ni à la République, et peut s'exprimer pleinement au sein même de l'hémicycle, sans être accusée de séparatisme.

### ***Du 16 Mai à la République des républicains. Victoires d'un nouveau républicanisme niçois***

La crise du 16 Mai, en rendant la position du Comité niçois intenable, précipite la fin du parti niçois. Lors des élections législatives d'octobre 1877, Borriglione adopte un discours républicain modéré et ne tient aucun propos campaniliste. Il est soutenu par le *Phare du Littoral* et le *Pensiero di Nizza*. Ce dernier soutient cependant aussi Roissard de Bellet, qui est patronné par le *Journal de Nice*, conservateur. Surtout, dans la circonscription de Puget-Théniers, le parti niçois se divise face à la candidature officielle du ministre des Affaires étrangères, le duc Louis Decazes<sup>53</sup>. Ce dernier est patronné par le préfet et le maire de Nice Auguste Raynaud, mais le *Pensiero* refuse d'appeler à voter pour lui<sup>54</sup>. Le journal dialectal *La Bugadiera*, en revanche, soutient la candidature du duc Decazes et celle de Roissard de Bellet mais n'appelle pas à voter pour Borriglione. Ce dernier, qui fait désormais

---

<sup>50</sup> Arch. Nat., F/1bII/Alpes-Maritimes/3, rapport du préfet au ministre de l'Intérieur, 19 octobre 1875.

<sup>51</sup> *Le Phare du Littoral*, 20 février 1876.

<sup>52</sup> *Le Phare du Littoral*, 15 décembre 1876.

<sup>53</sup> *Le Phare du Littoral*, 21 septembre 1877 ; Archives de la préfecture de police (Paris), B/A 1027, rapports du 3 août 1877 (Nice) et du 26 septembre 1877 (Paris).

<sup>54</sup> *Le Phare du Littoral*, 4 octobre 1877.

partie des 363, est pleinement soutenu par la presse républicaine. Le parti niçois a éclaté. Quelques jours après les élections, Borriglione boycotte un dîner organisé à la préfecture, au cours duquel le duc Decazes reçoit les félicitations d'Auguste Raynaud et fait l'éloge de Victor-Emmanuel II<sup>55</sup>.

Les élections municipales de janvier 1878 parachèvent la crise du parti niçois. Les républicains français modèrent leur discours jacobin et la presse républicaine « française » assure qu'elle ne souhaite pas exclure les éléments locaux de la vie politique<sup>56</sup>. Borriglione rompt alors avec le Comité niçois<sup>57</sup>, puis est élu sur une liste patronnée par un Comité républicain comptant une importante majorité de Niçois « d'origine », mais aussi des « Niçois d'adoption »<sup>58</sup>. La liste du Comité républicain remporte 61 % des suffrages, contre 39 % pour les candidats du Comité niçois, qui n'a aucun élu.

L'alliance entre les républicains français et l'aile gauche du parti niçois a fonctionné. Le *Pensiero di Nizza* accuse Borriglione de trahison et regrette la « mort de l'autonomie de la ville la plus fièrement autonome de France »<sup>59</sup>. Il n'en demeure pas moins que l'appartenance de Nice à la France et à la République n'est plus considérée, désormais, comme incompatible avec l'attachement à la petite patrie. Les responsables d'un nouveau quotidien républicain proche de Borriglione, *Le Patriote Niçois*, affirment ainsi dans leur premier numéro, le 1<sup>er</sup> août 1878, : « Nous sommes *patriotes*, c'est-à-dire que nous aimons d'une égale passion la France et la République. Nous sommes *Niçois*, c'est-à-dire que les intérêts de Nice nous seront chers avant tout »<sup>60</sup>.

En définitive, les années 1869-1879 sont bien une décennie décisive pour la construction de l'identité locale dans le comté de Nice, comme pour la définition d'une approche, essentiellement pragmatique, des petites patries par le régime tertio-républicain et ses agents. C'est cependant une République compatible avec les valeurs des élites locales, c'est-à-dire modérée et libérale, qui est adoptée à Nice, et c'est une petite patrie compatible avec la République, c'est-à-dire désitalianisée et ayant largement renoncé à ses tendances autonomistes, qui est acceptée par le nouveau régime.

Bien plus que la République intransigeante et autoritaire de la Défense nationale, c'est ainsi la République conservatrice de Thiers qui permet aux élites locales d'adhérer au régime républicain, avant que l'Ordre moral ne suscite, en réaction, l'union des libéraux niçois et des républicains français, permettant ainsi l'émergence d'un véritable républicanisme localisé, c'est-à-dire adapté aux tendances locales. Sans doute parce qu'il est minoritaire, le parti républicain, dont on connaît l'ambiguïté face à la

---

<sup>55</sup> *Le Phare du Littoral*, 24 octobre 1877.

<sup>56</sup> *Le Phare du Littoral*, 29 décembre 1877.

<sup>57</sup> *Il Pensiero di Nizza*, 2-3 gennaio 1878.

<sup>58</sup> *Le Phare du Littoral*, 3 janvier 1878.

<sup>59</sup> *Il Pensiero di Nizza*, 6 gennaio 1878.

<sup>60</sup> *Le Patriote Niçois*, 1<sup>er</sup> août 1878.

question régionale<sup>61</sup>, fait finalement preuve de pragmatisme au cours de cette décennie, bien que la presse française se montre souvent plus intransigeante que les autorités administratives.

Si elle ne l'a pas empêché, la petite patrie a-t-elle finalement favorisé l'implantation de la Troisième République ? Il nous semble difficile de l'affirmer, en raison de la force du campanilisme niçois et de la spécificité de l'identité locale, c'est-à-dire de son italianité, due à son appartenance passée au royaume de Piémont-Sardaigne. Il a fallu en effet que les élites renoncent à cette revendication pour ne plus être accusés de séparatisme et pouvoir proclamer conjointement leur attachement à la France et à leur cité. En même temps, la force de l'identité locale n'a pas empêché non plus l'implantation de la République, ni la diffusion d'une identité française de plus en plus fortement affirmée par les élus niçois eux-mêmes<sup>62</sup>.

*In fine*, le cas niçois tend à montrer que la Troisième République accepte bien les identités locales, à condition cependant qu'elles respectent une stricte hiérarchie et ne franchissent pas certaines limites. L'exclusion de fait des Français d'outre-Var de la vie politique locale, ainsi, ne saurait être acceptée, pas plus que la défense de l'italianité ou l'affirmation de tendances autonomistes de la part de la municipalité face à l'autorité de l'Etat ou du préfet. Pour la Troisième République, la petite patrie a, certes, le droit d'exister, mais elle ne saurait cependant être mise sur le même plan que la grande, à laquelle elle doit rester clairement et nécessairement subordonnée.

---

<sup>61</sup> GRENOUILLEAU Olivier, *Nos petites patries*, op. cit., p. 147 ; BERSTEIN Serge, « Le parti radical et les problèmes du centralisme, 1870-1939 », in GRAS Christian, LIVET Georges (dir.), *Régions et régionalisme en France du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, PUF, 1977, p. 225-240.

<sup>62</sup> ORTOLANI Marc, « Les Alpes-Maritimes entre France et Italie à travers le discours politique local, 1860-1914 », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 77, 2008, p. 201-228.